



EDIT'Eau

Le devenir de l'eau : un enjeu vital qui nous concerne tous

L'eau, c'est la vie. C'est également l'élément central du développement de nos territoires, ce qui en fait certes une grande richesse, mais une richesse vulnérable. Préserver la ressource en eau est l'affaire de tous.

C'est la raison pour laquelle les acteurs de l'eau (collectivités, administrations, agriculteurs, industriels, consommateurs, etc.) du bassin versant de la Midouze se sont organisés, au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), afin de pouvoir réfléchir ensemble à la politique à mettre en œuvre pour maîtriser la demande, préserver et gérer au mieux cette ressource.

Installée en 2005, la CLE de la Midouze travaille actuellement à l'élaboration du SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - de la Midouze, et vient d'achever la phase d'analyse de la situation actuelle : l'état des lieux, qui décrit l'état de la ressource en eau sous toutes ses formes (quantité, qualité, milieux aquatiques, état des cours d'eau) et recense l'ensemble des usages.

A partir de ce document, la CLE va maintenant réaliser le diagnostic du territoire (points forts / points faibles) afin d'en retirer les grands objectifs du SAGE qui serviront de base à l'élaboration du plan d'action.

Cette lettre d'information fait le point sur le travail déjà réalisé.



Bernard SUBSOL
Président de la CLE Midouze, Conseiller Général des Landes

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Issus de la loi sur l'eau de 1992, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des **instruments de planification de la politique de l'eau** à l'échelle d'un bassin versant.

Le SAGE fixe les **objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection** quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines, des écosystèmes aquatiques et de préservation des zones humides. Ces objectifs sont ensuite déclinés en orientations de gestion et en programmes d'actions.

Après enquête publique, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral. C'est alors un **document à valeur réglementaire** devant être respecté par les administrations comme par les tiers.

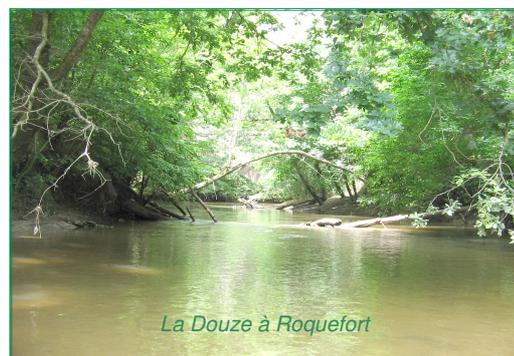
Qui élabore le SAGE ?

Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de concertation constituée à 50% d'élus, à 25% de représentants des usagers et à 25% de représentants de l'état.

La réglementation évolue...

La Directive Cadre européenne sur l'Eau de décembre 2000, dite « DCE », fixe des objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau, superficielles, souterraines et des plans d'eau pour l'horizon 2015.

Cette Directive a conduit la France à adopter une nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques en décembre 2006, qui a notamment renforcé le contenu et la portée juridique des SAGE.



Le territoire du SAGE :

Le bassin versant de la Midouze

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Linéaire des principaux cours d'eau

- Midour : 108 km
- Douze : 123 km
- Midouze : 43 km

Superficie

- 3142 km²

Population

- 90 900 habitants

Territoire administratif

- 2 régions : Aquitaine et Midi-Pyrénées
- 2 départements : Landes et Gers
- 128 communes

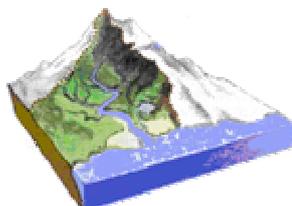


Cartographie Observatoire de l'Eau des Pays de l'Adour - Novembre 2005

Définition

Le bassin versant est un territoire où les eaux ruissellent pour se rejoindre et former un cours d'eau.

Il est délimité par les lignes de crêtes, ou lignes de partage des eaux, au-delà desquelles l'eau ruisselle vers un cours d'eau d'un autre bassin versant. Le bassin versant est l'échelle cohérente en matière de gestion de l'eau.



Les étapes d'un SAGE

Avancement du SAGE de la Midouze



HISTORIQUE DU SAGE MIDOUZE	DATE EFFECTIVE
Arrêté de création du périmètre du SAGE	11 février 2004
Arrêté de constitution de la CLE	21 janvier 2005
Installation de la CLE	9 mars 2005
Validation de l'Etat des lieux	27 septembre 2007
Réalisation du Diagnostic	En cours

LES ETAPES DE L'ELABORATION D'UN SAGE

OBJECTIFS

1- Etat des lieux du territoire	Connaître le territoire
2- Diagnostic	Analyser les problèmes et définir les objectifs
3- Tendances et scénarios	Proposer des solutions
4- Choix de la stratégie à adopter	Choisir les solutions les mieux adaptées
5- Les produits du SAGE	Définir et évaluer les moyens à mettre en oeuvre
6- Validation finale et mise à enquête publique	Formaliser le consensus
7- Mise en oeuvre et suivi du SAGE	Faire appliquer et suivre les solutions définies

Les points clés de l'état des lieux

Un bassin versant en deux temps

Les Coteaux armagnacais à l'amont : coteaux molassiques, réseau hydrographique dense et encaissé sans interaction avec les nappes, climat plus sec, surfaces agricoles dominantes



Le plateau landais à l'aval : plateau sableux, réseau plus lâche en interaction avec les nappes du mio-plio-quatenaire, pluviométrie supérieure, surfaces sylvicoles dominantes, piscicultures



Un déficit en eau marqué

Depuis plusieurs années le bassin de la Midouze connaît des étiages sévères et précoces. Ainsi le DOE, Débit Objectif d'Etiage fixé par le SDAGE (7m³/s à Campagne), est difficilement respecté depuis 2002.

Des arrêtés de restriction des prélèvements sont souvent mis en place très tôt dans la saison.

Ces faibles débits posent des problèmes de salubrité des cours d'eau, de maintien de la vie aquatique, de production pour certaines industries (papeteries, piscicultures) et de navigabilité pour le canoë-kayak.

Un entretien des rivières défaillant

L'aménagement et l'entretien des rivières présentent une défaillance dans la structuration des acteurs, qui se répercute sur l'état des cours d'eau.

Les problèmes fréquemment rencontrés concernent l'érosion des berges et du lit, le transport solide, l'absence ou la dégradation de la ripisylve, les seuils en mauvais état pouvant impliquer des problèmes de stabilité des ouvrages d'art, la présence d'embâcles parfois importants, etc.

Ces phénomènes contribuent aux problèmes de qualité de l'eau, limitent le potentiel écologique des rivières et aggravent le risque d'inondation.

Absence de ripisylve



Embâcle



Seuil en mauvais état



Ceci est d'autant plus vrai à l'amont où les cours d'eau ne bénéficient pas d'une réalimentation par les nappes superficielles.

La baisse estivale du niveau de ces nappes sur la zone du plateau landais aggrave également la situation à l'aval, et menace qui plus est la préservation des lagunes, milieux humides remarquables typiques des Landes de Gascogne.

Une qualité améliorable...

Les cours d'eau de l'amont du bassin et la Midouze présentent une qualité passable à médiocre pour l'ensemble des paramètres (azote, phosphore, nitrates, pesticides, bactériologie, etc.), aggravée par la faiblesse des débits.

Le bassin de l'Estampon présente une qualité bonne à passable, en raison de la présence de nitrates et de métaux.

La qualité du Retjons est médiocre à mauvaise, notamment pour les métaux, en raison de la forte pression industrielle sur ce cours d'eau, et décline la Midouze qui à son tour décline l'Adour.

Les autres cours d'eau du plateau landais sont plutôt de bonne qualité, avec la présence ponctuelle de nitrates et de matières organiques.

Les nappes profondes et captives sont de bonne qualité, hormis dans certains secteurs où sont recensées des fortes teneurs en métaux d'origine naturelle.

Les nappes libres sont quant à elles sensibles aux pollutions par les nitrates et les pesticides, ce qui pose déjà des problèmes sur la nappe des sables fauves (secteur du Midou notamment).

Des milieux riches et diversifiés



Le bassin versant de la Midouze est écologiquement riche. Les milieux naturels à prendre en compte et à préserver sont nombreux, spécifiques et présents dans l'ensemble du bassin : lagunes des landes de Gascogne, étangs du Bas-Armagnac, forêt galerie, tourbières, prairies humides, etc.

Ces milieux sont parfois menacés d'assèchement en raison de la baisse du niveau des nappes superficielles, de la déconnexion avec le lit du cours d'eau. Or ils abritent une faune et une flore spécifiques, avec de nombreuses espèces protégées et / ou de fort intérêt patrimonial : Cistude d'Europe, Vison d'Europe, Ecrevisses à pattes blanches, chauves-souris, rapaces, libellules, etc.

Ces espèces sont également menacées par d'autres espèces, dites exogènes, comme le vison d'Amérique, le ragondin ou l'écrevisse de Louisiane. Par ailleurs, les espèces aquatiques subissent les effets néfastes des faibles débits, de la pollution de l'eau et du manque d'entretien des cours d'eau.

Etudes complémentaires à l'état des lieux

Bilan Besoins-Ressources

Objectif de l'étude :

Quantifier (en millions de m³) le déficit de ressource en eau, à l'échelle du bassin versant de la Midouze, et localiser les secteurs les plus problématiques.

Prestataire : CACG (Tarbes)

Coût de l'étude : 63 000 € TTC

Financement : AEAG (60%), Régions (10% chacune), Institution Adour (20%)

Avancement :

Rendu du rapport en décembre 2007



Cartographie des zones vertes

Objectif de l'étude :

Localiser, cartographier et connaître les zones humides du bassin versant, délimiter au 1 / 25 000^{ème} les zones vertes (mesure A3 du SDAGE)

Prestataire : GERE (Martillac)

Coût de l'étude : 40 200 € TTC

Financement : AEAG (70%), Régions (10% chacune), Institution Adour (10%)

Avancement :

Rendu déc. 2007
Cartographie à finaliser
Renseignement des fiches ZONHUM



Diagnostic Midour / Douze

Objectif de l'étude :

Dresser un diagnostic de l'état physique et du fonctionnement hydromorphologique du Midou(r) et de la Douze

Prestataire : Stagiaire de 6 mois (MASTER 2)

Coût de l'étude : 2 900 € TTC

Financement sur l'animation du SAGE : AEAG (50%), Régions (10% chacune), Institution Adour (30%)

Avancement :

Rendu sept. 2007
Rapport en ligne sur le site Internet de l'Institution Adour (annexe 6 de l'état des lieux)



A venir...

Décembre 2007 : fin des études complémentaires engagées

Janvier 2008 : présentation du résultat des études à la CLE

Février 2008: travail des commissions sur le diagnostic

Printemps 2008: engagement du travail des commissions sur les scénarios et les solutions à mettre en oeuvre

Le Carex, espèce typique des milieux humides



...à noter

L'ensemble des documents du SAGE (état des lieux, atlas cartographique, comptes-rendus, etc. sont disponibles en téléchargement sur le site de l'Institution Adour, dans la partie dédiée au SAGE de la Midouze.

<http://www.institution-adour.fr>



Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Institution Adour
Conseil Général des Landes
40025 MONT DE MARSAN Cedex
05.58.46.18.70

<http://www.institution-adour.fr>

Contact :
Véronique MICHEL, Animatrice du SAGE
veronique.michel@institution-adour.fr

Tirages : 400 exemplaires
Directeur de la publication : Bernard SUBSOL
Rédacteur en chef : Véronique MICHEL
Comité de rédaction : Comité technique restreint de la CLE
Crédit photos : Jean-Bernard LAFFITE, Institution Adour
Conception & réalisation : Véronique MICHEL
Impression : COPYTEL Mont-de-Marsan

